

De l'usage du bonjour

Je suis terriblement distrait, il m'arrive de parler seul en marchant dans la rue. J'ai parfois oublié de saluer des gens et je leur demande ici même de pardonner ma distraction. Ma mère m'a pourtant enseigné l'usage du bonjour et même une certaine hiérarchie dans son usage ; mais mon éducation doit comporter des lacunes :

J'ignorais qu'il existe des personnes à qui vous devez le bonjour en toutes circonstances. Que vous soyez âgé et elle beaucoup plus jeune, c'est vous qui lui devez le bonjour. Que vous soyez une femme et lui un homme, c'est vous qui lui devez le bonjour. Lorsque vous lui dites bonjour, elle peut ne pas répondre. Lorsque vous lui dites bonjour, elle peut émettre le grondement sourd d'un ours et vous devez vous estimer heureux car je suppose qu'en langage plantigrade cela veut dire bonjour. Je suis vraiment très mesquin, car voyez-vous, après plusieurs tentatives, c'est volontairement qu'à ces personnes je n'adresse plus mon bonjour.

Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé serait fortuite et parfaite coïncidence etc...

Pierre BRANDT



Musique à Sainte-Anastasie

Concert du 17 décembre

Ce concert de musique de chambre, avec un répertoire très classique, a été extrêmement apprécié de tous, mélomanes ou modestes amateurs de belle musique. Le programme choisi (Mozart, Schubert, Ravel, voir notre dernier bulletin) a été interprété de façon magistrale, avec beaucoup de virtuosité, certes, mais aussi de sensibilité et de passion, reflétant la jeunesse et l'amour de la musique des trois musiciens. Le dernier morceau joué en bis, non prévu au programme, « danse miniature » de Kreisler, apporta pour finir une note plus légère et plus dansante, très charmante. Le verre de l'amitié, partagé à la fin du concert, permit aux spectateurs et aux artistes d'échanger tout ce qui a été ressenti de très profond et de très heureux durant ces deux heures exceptionnelles. Merci à Sylvie (violon), Ludovic (piano) et Manuel (violoncelle) pour nous avoir donné ces moments précieux.

Le Calendrier du mois

Date	Manifestation	Lieu
09 janvier 2005	10H45 -Présentation des Vœux	Salle Polyvalente
14 janvier 2005	18H Réunion des Randonneurs	Salle Polyvalente
15 janvier 2005	14H30 -Assemblée Générale de l'association des « Cigales »	Salle Polyvalente
22 janvier 2005	Galette des Rois du club de tennis	Salle Polyvalente
23 janvier 2005	Loto des Médailleurs Militaires	Salle Polyvalente

Petites annonces

- Vends 2 terrains constructibles de 1 500 m² situés à Sainte-Anastasie Quartier Les Bréguières. ☎ : 04.42.02.82.69 (le soir)
- Nounou en cours d'agrément garde enfants tout âge à partir de février 2005. ☎ : 04.94.72.20.07
- Vends Pas Chers, pas abîmés **Jeux PS2** : Terminator 3 - 31 €, Enter the Matrix - 12 €, GTA Vice City - 21 €, V-Rally 3 - 26 €, Chaos Legion - 29 €, DBZ Budokai 2 - 31 €
Mail : Dezleroliste@aol.com ou ☎ : 04.94.72.20.07
- A vendre table à langer avec baignoire, état neuf, prix 35 € (valeur neuve 90 €). ☎ : 04.94.72.27.48
- Vends : 26 livres neuf, les grandes étendus sauvages ; 21 livres neufs, les grandes époques de l'homme ; 47 cassettes vidéo, tous titres confondus : 1 € pièce. Un chauffage pétrole : 30 €. Une table style Louis Philippe en chêne diamètre de 1.20 m avec une rallonge possibilité de 3 : 535 €. Une étagère d'angle 1 m x 1.34 m hauteur x 0.28 de large : 23 €. Un lave linge pratiquement neuf : 45 €
☎ : 04.94.72.24.64 (le soir)

LES POETES DE SAINTE-ANASTASIE

Noël

Noël de la crèche
Noël de la dèche
Noël des nantis
Et des sans-abri.

Noël des vieillards
Noël du caviar
Noël du foie gras
Et des chocolats.

Noël des chansons
Noël des prisons
Noël des otages
Noël du chantage.

Noël des coquins
Noël de la faim
Noël de la guerre
Noël de prière

Noël de souffrance
Noël d'espérance
Noël des malades
Noël des balades.

Noël des cadeaux
Noël de l'Agneau
Noël de bonté
Et de sainteté

Noël de la paix
Un Dieu nous est né
C'est ce Dieu qui luit
Dans l'œil des petits.
Jeannette Carrière.

Le Carnet de Ste- Anastasie

Naissances :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Guillaume CUISSARD, né le 24 novembre ; Dario CAVEGLIA, né le 29 novembre ; Liam VAN ROMPU, né le 2 décembre. Nous présentons toutes nos félicitations à leurs parents.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de M. Michel BARDOT, survenu le 22 novembre ; Mme Marie-Christine MANOUKIAN Vve BRUSCA et Mme Solange MORAND Vve TAGLIERO, survenus le 24 novembre.

Nous présentons à leur famille toutes nos condoléances.

Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal DECEMBRE 2004 n°174



Le mot du Maire

L'année 2004 s'en va discrètement comme elle était venue. Portée par la morosité économique, elle a passé, sans vraie couleur ni dessein très exaltant. Ce ne sera sans doute pas un grand cru national et même l'O.M. n'y pourra rien changer.

A Sainte-Anastasie pourtant, dans ce climat ambiant très moyen, l'année aura vu l'aboutissement de la plupart de nos projets ; ceci en bonne partie, faut-il le dire, grâce au soutien financier du Conseil Général du Var. L'extension de l'école primaire, l'acquisition de la cave coopérative et de divers terrains destinés à anticiper l'évolution du village, la poursuite de la réfection de notre voirie et de l'éclairage public ont été les principaux résultats visibles des efforts de la Commune.

Enfin bientôt, la seule et très ancienne place au cœur du village, la place Saint-Just, sera rénovée et rendue à sa vocation première, c'est-à-dire aux piétons plutôt qu'aux automobiles.

Voici pour 2004, mais l'essentiel est-il là ? Très sincèrement je ne le pense pas. En effet, Sainte-Anastasie est bien autre chose pour nous que du béton et des parkings. Ce qu'il est, c'est peut être tout simplement un lieu de vie que l'on aime appeler *son village*.

Aujourd'hui, je partage avec vous l'espoir que nous sachions poursuivre cette évolution avec une volonté de développement maîtrisé, équilibré et durable s'appuyant à la fois sur ce dont nous avons hérité et sur ce que nous devons comprendre de notre avenir. De cela, chacun de nous est l'acteur fugitif et responsable, qu'il soit agriculteur, artisan, commerçant, dirigeant associatif, simple citoyen ou élu.

Et puis, à l'approche de 2005 et en ce temps toujours un peu magique de Noël, accordons-nous encore ce droit de rêver d'un monde, certes toujours en progrès, mais respectant ce qui nous entoure, ainsi que nos valeurs ancrées sur cette belle et chaleureuse terre de Provence.

Avec le Conseil Municipal, je vous adresse tous mes vœux de santé, de réussite et de bonheur pour l'an nouveau.

Jean-Pierre MORIN

E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr site : www.sainte-anastasie-sur-issolle.fr



ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

*Siège Social : 6 Route de Toulon
83136 Méounes les Montrieux
Pour le Canton de La Roquebrussanne
Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51*
Les prochaines permanences auront lieu les
Vendredis 14 et 28 janvier 2005
en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public
le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à
12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45
-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint
(Action sociale) :
04.94.69.64.47
Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H
-Service cantine : 04.94.69.64.10
Fax : 04.94.69.64.41
Adresse E-Mail : s.anastasia@wanadoo.fr
Site Internet :
www.sainte-anastasia-sur-issole.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous
avec l'assistante sociale :
☎ 04.98.05.15.00

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile
Mission : assurer aux personnes dépendantes
un soutien adapté (retraités).
Tél. : 04.94.69.44.86

FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE

« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia,
Parking des Ferrages le :
MARDI 11 JANVIER 2005
de 14 H 00 à 15 H 00

POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie,
accident, désordre...) ou en cas de non-
réponse au numéro précédent, appeler le 18
(Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHETTERIE

DU SIVOM DE L'ISOLE à FORCALQUEIRET

Horaires d'ouverture

Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H
et 15H à 17H30
Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H
Fermé le Dimanche et Lundi

DEPANNAGE

E.D.F. : 0 810 333 083
Téléphone : 10 15 (*)
Eau et Assainissement : 0 810 757 757
(*) en cas de dérangement téléphonique de votre
ligne vous pouvez vous adresser en mairie pour
contacter France-Télécom.

RAMASSAGES MENSUELS DES MONSTRES

Prochains ramassages des « monstres » :
♦ Le LUNDI 27 DECEMBRE 2004
♦ Le LUNDI 31 JANVIER 2005
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

PHARMACIES DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :
Standard : 04.94.07.08.08

SECOURS POPULAIRE DU VAR Comité de Ste-Anastasia

Une permanence est assurée au Local du
Secours Populaire, Parking des Ferrages, les
Mardis et Vendredis de 15 H à 18 H et le 1^{er}
samedi de chaque mois de 10 H à 18 H.
En cas d'urgence vous pouvez les contacter au
: 04.94.72.29.50

CAMION VENTE

Date prévue pour les prochain passage de
camion vente au parking des Ferrages :
MARDI 18 JANVIER 2005
Provence Outillage - la matinée

La vie au village

TRIBUNE LIBRE

Au fil des jours et des humeurs

Lettre de Madame CORBEY

*Monsieur le Maire,
Vous qui n'avez pas eu le courage de vous
manifester, aurez-vous celui de publier cet
article ?
Dire que cela va faire 30 ans que je vote dans
cette commune...*
Sincères salutations

*En cette période de fin d'année durant laquelle il
est de bon ton de se congratuler à chaque
occasion, je tiens ici à remercier vivement nos
ELUS, hommes et femmes confondus -je parle bien
sûr uniquement de ceux qui ont eu connaissance
des faits- pour l'extrême discrétion dont ils ont su
faire preuve depuis l'agression dont j'ai fait
l'objet le 14 Novembre dernier.*

*En effet, dans les jours qui ont suivi pas un petit
mot de réconfort, pas un appel téléphonique pour
s'enquérir des conséquences du choc que j'avais
subi, pas même une petite visite de notre cher
Garde Municipal, que l'on déplace pourtant si
souvent pour des bouteilles : RIEN, black-out
total !!*

*Je me plais à penser que ce lourd silence n'est que
l'expression d'une indifférence notoire, collective,
voire même contagieuse, qui sait ? ...
Si tel n'est pas le cas comment faudrait-il qualifier
cette attitude ? Doit-on dire manque de civisme,
manque d'éducation ou incorrection...
A vous de juger chers concitoyens.
Je tiens aussi à rassurer ceux parmi nos chers
villageois, qui tremblent rétrospectivement de
peur à l'idée que « cela » aurait pu leur arriver...
Seules les personnes qui ont rendu des services à
cette malheureuse à l'esprit tourmenté -et on peut
les compter sur les doigts d'une seule main-
risquaient des représailles de sa part pour s'être
lassés de la voir toujours à leur porte à toute
heure du jour !*

J. Corbey

Précisions et réponse du Maire

C'est très volontiers que je publie ci-dessus le petit
courrier de Madame Corbey, tout en précisant que
très franchement cela ne me demande aucun
courage.
Je voudrais tout de même et sans faire de
commentaire désobligeant, apporter quelques
précisions. Faisant cela, je reconnais donc le droit
pour chacun d'insulter le Maire et les élus :
Le dimanche 14 novembre vers 18H30, j'ai reçu
un appel téléphonique de Mme Corbey
m'exposant très calmement les faits dont elle avait
été la victime et dont les détails ont été présentés
par l'article de Var-Matin ci-joint.
Mme Corbey m'a alors expliqué qu'elle ne
souhaitait pas d'aide puisque l'incident remontait
à plusieurs heures et que la « délinquante » avait

quitté seule les lieux après qu'elle lui eut offert un
habile repas lui permettant de la désarmer. A
aucun moment elle ne mentionna l'usage d'une
quelconque arme à feu (cela ne fut découvert
qu'ultérieurement par les gendarmes).

Je lui proposai cependant de descendre
immédiatement avec le garde municipal qu'elle
n'avait pas jugé opportun d'alerter Elle m'indiqua
que ce n'était pas la peine.

J'ai cependant vivement conseillé à Mme Corbey
d'alerter sans délai la gendarmerie puisqu'il
s'agissait d'une affaire pénale. Elle ne sembla pas
immédiatement convaincue mais s'engagea
néanmoins à le faire.

Dix minutes plus tard, elle était bien à la
gendarmerie où elle déposait plainte. Le
lendemain matin, soit le lundi, j'ai demandé au
garde municipal de rendre visite à la plaignante
pour s'informer de la situation et de ses besoins, il
trouva porte close. Dès cet instant et tout au long
des jours suivants, j'ai suivi attentivement cette
affaire dont j'ai été régulièrement tenu au courant
par diverses sources, dont celle d'une élue
membre du C.C.A.S. lui ayant proposé ses
services.

Voici donc le petit billet « très sympa » de Mme
Corbey en date du 14 décembre.

JPM

Sainte-Anastasia

La bonne table prise d'assaut

Récemment installée, une
quadragénaire sans emploi
avait pourtant ses habitudes au
village. Notamment de profiter
quelquefois du couvert obli-
geamment proposé par une
dame âgée de 65 ans, laquelle
n'écouait que son cœur pour
voler au secours des démunis.

L'adresse était donc bonne et
dans la soirée du 14, son esto-
mac criant famine, la quadragé-
naire souhaita s'inviter une nou-
velle fois. Elle trouva porte close
mais devina néanmoins la pré-
sence de son hôte dans une
pièce de l'appartement. Elle
revint alors, mais armée d'une
parabole 22 long rifle, soigneu-
sement dissimulée dans un
caddy pour parcourir les cinq
cents mètres séparant les deux
domiciles.

S'assurant à travers les baies
vitrées que personne n'était
derrière, elle tira, faisant explo-
ser la vitre. Comment se faire
entendre autrement ?

La propriétaire du lieu ne mit
pas longtemps pour com-

prendre le message et dressa
immédiatement le couvert,
sous la menace du fusil. Elle put
néanmoins mettre à profit
un instant d'inattention, pour aler-
ter une voisine, puis la gendar-
merie.

Interpellée, la violente a été
placée en garde à vue puis
jugée, mardi, dans le cadre de la
comparution immédiate. Elle a
été condamnée à douze mois
de prison dont huit avec sursis,
à indemniser la victime et à
l'obligation de soins durant
deux ans.

Lors d'une perquisition effec-
tuée à son domicile, les enquê-
teurs ont trouvé une deuxième
carabine et trois pistolets. Un
petit arsenal hérité de son
défunt papa qui lui avait égale-
ment laissé quelques subsides
pour vivre.

Mais la source se tarissant
alors que croissaient ses pro-
blèmes psychologiques, elle
usa d'expédients avant de
céder à la violence.

Arts'Tasie

Ces dernières semaines, les enfants de l'Atelier de peinture ont préparé Noël avec beaucoup d'entrain : ils ont fabriqué des santons en modelant eux-mêmes l'argile, et ils les ont peints ; personnages, animaux et autres paniers de victuailles attendent de rejoindre la crèche de Noël...



Ils ont également créé des cartes de vœux très colorées qui sont allées s'ajouter à celles de l'Atelier des adultes. Ainsi, près de cent cinquante cartes, entièrement faites et peintes à la main, ont été vendues au profit de la recherche médicale pour les maladies génétiques lors de la journée des Associations. Nos jeunes talents ont également peint leur première toile sur chevalet, à la peinture acrylique. Quelle aventure !... Arts'Tasie souhaite à toutes et à tous de Joyeuses fêtes et... à l'an que ven !

Une Arts'Tasienne



Club Danse Tasie

Sous le signe de la solidarité

Nouvelle soirée amicale et festive au club de danse de la cité, le vendredi 10 décembre dernier lors du bal de fin d'année du club, placé sous le signe de la solidarité.

Une soirée sans fausse note :

Comme à l'accoutumée, (tous deux bien rodés à cet exercice) la Présidente du club, Mme Yolande Jacquot, aidée de son époux Bernard, avait bien préparé cette soirée dansante, dernière occasion donnée aux membres du club, pour l'année 2004, de se retrouver et mettre en pratique les cours prodigués par Geneviève et Jean-François. C'est à la formation « Fideldance » appréciée par tout un chacun, pour son répertoire savamment choisi et ses enchaînements dignes des plus grandes formations, qu'est revenue la tâche de maintenir sur la piste, jusqu'aux premières heures du matin, les 83 convives de la soirée.

Sous le signe de la solidarité :

En cette semaine de Télé générosité, le club Danse Tasie a lui aussi tenu à s'associer à cet élan national, envers la recherche contre les maladies génétiques. Pour cela, les dirigeants ont prélevé sur la participation de chaque convive, la somme de deux euros (soit un chèque de 166 euros) et opéré une petite collecte qui a permis de récolter 80 euros

supplémentaires, eux aussi, intégralement reversés à l'opération 2004. Il est bien connu, que les petits ruisseaux font les grandes rivières. C'est ainsi que les 246 euros récoltés lors de cette dernière soirée dansante de l'année, ont participé à l'élaboration ce nouveau record de générosité, envers ces maladies, qui touchent, sans distinction aucune, la population mondiale.

En début 2005, bien après avoir digéré foie gras, dindes, coquillages et crustacés, les membres du club Danse Tasie se retrouveront pour de futures soirées dansantes organisées jusqu'à la veille des grandes migrations vacancières de l'été.

A.M.



Secours Populaire

Comité de Sainte-Anastasia

Tous nos remerciements à toutes les personnes qui ont participé à la castagnade ainsi qu'aux généreux donateurs pour la Guadeloupe et pour la journée des associations. Bonne année à tous et passez de bonnes fêtes.

Le Président



Club des Cigales

Cette année encore, le Club des Cigales s'est mobilisé à l'occasion des journées des associations au profit de la recherche médicale les 3 et 4 Décembre 2004. La Pêche à la ligne a attiré un jeune public très généreux. La fin de l'année approchant, le Club vous souhaite de passer de bonnes fêtes de Noël et de la St Sylvestre et vous présente tous ses vœux pour la nouvelle année.

Avant de nous quitter, veuillez noter, dès à présent, sur vos agendas la date de l'Assemblée Générale qui se tiendra le samedi 15 Janvier 2005 à 14H30, à la salle Polyvalente. L'après-midi sera animé par Patoche.

D'autres dates à retenir dès maintenant : - le vendredi 11 Mars 2005 à 20H30 « NIGHT OF THE PROMS » au Zénith Toulon - Prix transport compris : 54€ ; le samedi 30 Avril 2005 à 20H30 « L'INVITE » pièce de théâtre à l'Opéra de Toulon - Prix transport compris : 47€. Des informations plus précises seront communiquées dans le prochain bulletin.

La Présidente



M. Jean-Louis GIBELY MASSEUR KINESITHERAPEUTE

Maintenant installé à Sainte-Anastasia
au Cabinet Médical

15, Chemin de la Bassaque

Massage-Rééducation - Kinésithérapie Respiratoire -
Méthode Mézière - Drainage lymphatique

☎ cab. : 04.98.05.21.21

port. : 06.81.73.79.00

Soins à domicile ou au cabinet sur RDV

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2004

PRÉSENTS : MMES BRETON, DEVAUX, LAURENT, MM ALLAVENA, ANZERAY, HOFFMANN, ISTRIA, JURAYER, LALANDEC, PICAUDE, RAYNAUD, TOSELLO, SABATIER.
ABSENTS : -MME MAROUZE donne procuration à MME LAURENT ;

-M. MANA donne procuration à M. ALLAVENA ;
-M. CORBIER donne procuration à M. MORIN ;
-M. CUENOT donne procuration à M. ISTRIA ;
-MME BOCQUET.

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°5

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Compte 60633 Fournitures de voirie + 2 900 €
- Compte 606332 Fournitures de voirie travaux en régie + 1 800 €
- Compte 606331 Fournitures travaux en régie bâtiments - 4 700 €
- Compte 60623 Alimentation + 1 500 €
- Compte 60612 Energie - Electricité + 800 €
- Compte 60632 Fourniture de petit équip. - 2 400 €
- Compte 606283 Produits pharmaceutiques + 100 €
- Compte 6132 Locations immobilières + 100 €
- Compte 6135 Locations mobilières - 100 €
- Compte 6228 Autres services + 100 €
- Compte 6236 Catalogues et imprimés - 100 €
- Compte 6451 Cotisations à l'URSSAF + 200 €
- Compte 6411 Personnel titulaire - 200 €
- Compte 6554 Contrib. org. de regroupement - 800 €
- Compte 6556 Indem. logement des instit. + 800 €

INVESTISSEMENT

Opération 17 : Divers travaux communaux

- Compte 2315 Immos en cours-inst. technique + 5 000 €
- Compte 2313 Immos en cours-constructions - 5 000 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'INSEE

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec l'INSEE une convention relative à la transmission des dossiers de l'Etat Civil par Internet à l'INSEE.

Pour effectuer cette transmission, la commune a choisi d'utiliser AIREPPNET, application élaborée par l'INSEE et mise à disposition des communes via un portail internet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE. - Choix du délégataire

Le Maire expose aux Conseillers Municipaux, réunis en Assemblée Délibérante ce jour, les étapes suivies par la Collectivité pour la Délégation de gestion par Affermage du Service Public Communal d'eau potable, en application des articles L.1411.1 à L.1411-18 qui reprennent les dispositions de la Loi 93-122 dite « Loi SAPIN » concernant les Délégations de Services Publics :

- La délibération décidant du Principe de la gestion déléguée par Affermage a été prise par le Conseil Municipal le : 03 décembre 2003 ;
- La procédure de publicité pour l'appel à Candidatures a été lancée le : 8 avril 2004 ;
- Les candidatures ont été reçues le : 24 mai 2004 ;
- Les dossiers de Consultation ont été adressés le 17 juin 2004 aux trois candidats retenus ;
- Une seule offre a été reçue et a été ouverte par la commission des D.S.P. le 29 juillet 2004 ;
- La commission des D.S.P. a demandé au Président d'engager la négociation avec la seule entreprise candidate ayant fait une offre : la Société S.E.E.R.C. ;

- A l'issue de la procédure de négociation qui s'est terminée le 24 novembre 2004, il est apparu que la dernière offre présentée par la SEERC conduit aux tarifs suivants : Abonnement : 27.54 € H.T. par semestre, Consommation : 0.521 € H.T. le m3 ; les tarifs ci -avant étant actualisés chaque année par application du coefficient résultant du calcul de la formule de révision incluse dans le contrat de délégation ;

- Au terme de la procédure de négociation chaque Conseiller Municipal a été destinataire, le 17 novembre 2004, d'un Rapport d'information établi par le Président et précisant dans le détail la procédure suivie ; ce rapport était accompagné des pièces et rapports d'analyses des offres aux différentes étapes de la procédure.

En conséquence, le Maire en qualité de rapporteur de la Commission des D.S.P., propose à l'assemblée délibérante d'accepter de conclure un nouveau contrat de Délégation de gestion par Affermage du Service Public de l'Assainissement Collectif avec la Société : S.E.E.R.C., avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 12 ans.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de faire le choix de la Société : S.E.E.R.C. en qualité de Délégataire du service Public Communal de l'assainissement collectif ;
- Dit que la durée du contrat d'affermage est fixée à 12 ans à dater du 1^{er} janvier 2005 avec les tarifs suivants : Abonnement : 27.54 € H.T. par semestre, Consommation : 0.521 € H.T. le m3 ; ces tarifs étant actualisés chaque année par application de la formule de révision incluse au contrat de délégation ;
- Précise que le nouveau contrat intégrera les dispositions particulières suivantes :
-Renouvellement électromécanique sous forme de Compte de Garantie ;

- Relevés des compteurs et facturations à charge du Déléataire avec les redevances d'assainissement collectif ;
- Autorise le Maire à signer la nouvelle convention de Délégation de gestion par affermage du service public de l'assainissement collectif et ses pièces annexes (règlement de service, plan de renouvellement, etc.)

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Choix du délégataire -

Le Maire expose aux Conseillers Municipaux, réunis en Assemblée Délibérante ce jour, les étapes suivies par la Collectivité pour la Délégation de gestion par Affermage du Service Public Communal d'Assainissement Collectif, en application des articles L.1411.1 à L.1411-18 qui reprennent les dispositions de la Loi 93-122 dite « Loi SAPIN » concernant les Délégations de Services Publics :

- La délibération décidant du Principe de la gestion déléguée par Affermage a été prise par le Conseil Municipal le : 03 décembre 2003 ;
- La procédure de publicité pour l'appel à Candidatures a été lancée le : 8 avril 2004 ;
- Les candidatures ont été reçues le : 24 mai 2004 ;
- Les dossiers de Consultation ont été adressés le 17 juin 2004 aux trois candidats retenus ;
- Une seule offre a été reçue et a été ouverte par la commission des D.S.P. le 29 juillet 2004 ;
- La commission des D.S.P. a demandé au Président d'engager la négociation avec la seule entreprise candidate ayant fait une offre : la Société S.E.E.R.C. ;
- A l'issue de la procédure de négociation qui s'est terminée le : 24 novembre 2004 il est apparu que la dernière offre présentée par la SEERC conduit aux tarifs suivants : Part fixe semestrielle = 20,00 € H.T. par semestre ; le m3 assaini = 1,02 € H.T. ; les tarifs ci -avant étant actualisés chaque année par application du coefficient résultant du calcul de la formule de révision incluse dans le contrat de délégation ;

- Au terme de la procédure de négociation chaque Conseiller Municipal a été destinataire, le 17 novembre 2004, d'un Rapport d'information établi par le Président et précisant dans le détail la procédure suivie ; ce rapport était accompagné des pièces et rapports d'analyses des offres aux différentes étapes de la procédure.

En conséquence, le Maire en qualité de rapporteur de la Commission des D.S.P., propose à l'assemblée délibérante d'accepter de conclure un nouveau contrat de Délégation de gestion par Affermage du Service Public de l'Assainissement Collectif avec la Société : S.E.E.R.C., avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 12 ans.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de faire le choix de la Société : S.E.E.R.C. en qualité de Déléataire du service Public Communal de l'assainissement collectif ;
- Dit que la durée du contrat d'affermage est fixée à 12 ans à dater du 1^{er} janvier 2005 avec les tarifs suivants : Part fixe semestrielle = 20,00 € H.T. par

- semestre ; le m3 assaini = 1,02 € H.T. ; actualisés chaque année par application de la formule de révision incluse au contrat de délégation ;
- Précise que le nouveau contrat intégrera les dispositions particulières suivantes :
 - Renouvellement électromécanique sous forme de Compte de Garantie ;
 - Curage préventif du réseau à la charge du Déléataire ;
 - Relevés des compteurs et facturations à charge du Déléataire avec les consommations d'eau potable ;
 - Evacuation des sous - produits (graisses, huiles, matières de dégrillages) à la charge du Déléataire.
- Autorise le Maire à signer la nouvelle convention de Délégation de gestion par affermage du service public de l'assainissement collectif et ses pièces annexes (règlement de service, plan de renouvellement, etc.)

MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE - SUBVENTION

Le Conseil Municipal, Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, Vu la loi n°84-53 du 26/01/84, Vu l'article R 523-2 du Code de la Mutualité, Vu la circulaire N° NOR INT B93 00063C du Ministre de l'Intérieur, datée du 5/03/93 et relative à la prise en charge par les collectivités territoriales d'une partie des cotisations versées par les employés aux Mutuelles dont ils sont adhérents Vu l'article 2 de l'arrêté du 19/09/62

CONSIDERANT les termes de la circulaire précitée qui rappelle le principe de parité des agents des Collectivités Territoriales avec ceux de l'Etat ;

CONSIDERANT la convention intervenue entre le Ministre de l'Equipeement, des Transports et du Tourisme et le Président Général de la Mutuelle générale de l'Equipeement et des Transports, Et après en avoir délibéré, décide

-De verser à la Mutuelle Nationale Territoriale Section Var une subvention de 181.93 €. pour le second semestre 2004, ce montant ne dépassant pas 25 % des cotisations effectivement versées par les membres participants et sans excéder le tiers des charges entraînées par le service des prestations qui leur sont allouées.

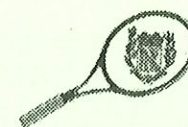
-D'inscrire la dépense au budget communal 2005 article 6458

-De charger le Maire et le Receveur Municipal, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION AVEC LE C.N.F.P.T. - 2005

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale une nouvelle convention cadre de partenariat pour permettre le financement des actions de formation du personnel qui ne sont pas couvertes par la cotisation. Cette convention n'étant pas renouvelable par tacite reconduction.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le C.N.F.P.T..



Tennis Club Sainte-Anastasia

Vive le sport

Rencontre interclub :

Résultat des dernières rencontre + 35 ans :

- **Contre Rians à Rians = Victoire 6 à 2**

Détail de la victoire à Rians :

- Simple homme :
 - Olivier Granger : Victoire 6/1 6/2
 - Michel Bouillon : défaite 6/1 6/2
 - Rodolphe Calvary : Abandon
 - Alain Smorto : Victoire 6/2 6/3
 - Pierre Bourguet : Victoire 6/3 6/3
- Double homme :
 - Olivier Granger et Thierry Pallo : Victoire 6/3 4/6 6/3
 - Michel Bouillon et Alain Smorto : victoire 6/1 6/1

- **Contre Tourves à Sainte Anastasia = Victoire 4 à 3**

Détail de la victoire à Sainte Anastasia :

- Simple homme :
 - Clément Peponnet : défaite 6/2 6/1
 - Olivier Granger : défaite 6/2 7/5
 - Pascal Bouillon : victoire 6/2 6/1
 - Thierry Pallo : victoire 6/1 6/0
 - Jean Rivero : victoire 6/3 4/6 6/2
- Double homme :
 - Pierre Bourguet et Michel Bouillon : défaite 6/0 6/2
 - Thierry Pallo et Pascal Bouillon : victoire 6/2 3/6 6/2

- **Contre Carnoules à Carnoules = Défaite 4 à 3**

- Simples femmes : Défaite
- Doubles femmes : Victoire

TROPHÉE COMITÉ DU VAR DE TENNIS 2004

Convoqués à l'assemblée générale du Comité Départemental de Tennis du Var qui s'est déroulée le 27 Novembre 2004 à la Londe Les Maures, nous nous y sommes rendus.

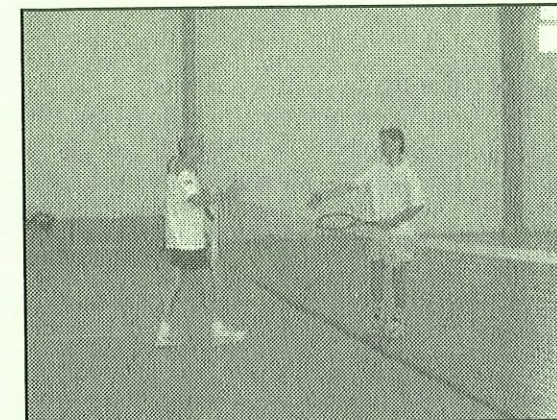
L'ordre du jour fut comme toutes les assemblées générales :

Assemblée générale extraordinaire, assemblée générale ordinaire, rapport moral, rapport financier, rapport du commissaire aux comptes, quitus, présentation du budget prévisionnel 2005, élection du nouveau comité de direction, etc, etc

Puis à 17H30 une remise des récompenses et des trophées 2004, mais qu'est ce donc ???

Le comité de Tennis du Var a tenu à récompenser tous les Clubs de Tennis du Var prenant en compte : le nombre de licenciés, le nombre d'enfants, la motivation du Club concernant ses engagements dans les tournois, les résultats, les classements enfants, adultes, l'équipement du club (nombre de cours, éclairés ou pas, club house) etc, etc....

En final, à ma grande joie, le Tennis Club de Ste Anastasia dans la catégorie de 85 à 130 licenciés est arrivé deuxième avec 74 points sur vingt trois clubs juste derrière la Roquebrussane avec 79 points et bien devant le Luc ayant 62 points, le plus bas du classement ayant -61 points. La récompense : un filet de tennis + un bon d'achat de 160 euros pour achat de matériel. Cela est motivant pour aller de



l'avant et me conforte dans l'optique d'améliorer l'infrastructure actuelle sur 2005. Tout le bureau souhaite à toutes et à tous un joyeux Noël.

Le Président,
Clément Peponnet, port : 06.86.55.57.00
longue vie au Club.

Carton Plein Loto du Tennis Salle Comble



En ce dimanche 19 décembre dès 14 heures, la vente de cartons battait son plein pour arriver à

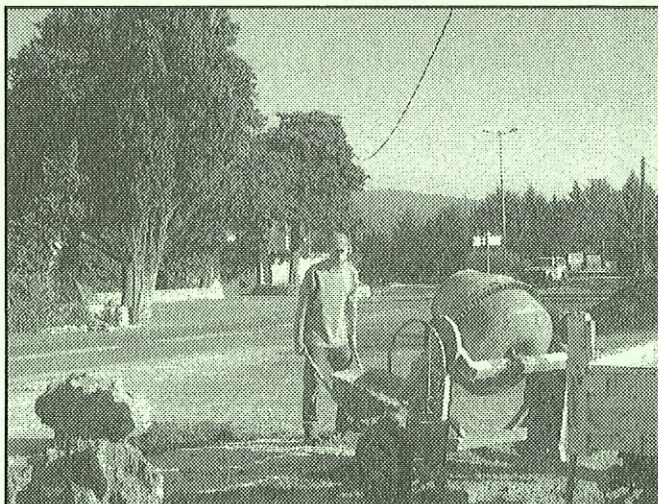
14H30 à la limite de la pénurie de cartons. Le loto a démarré à 15 heures avec 180 participants. Réel succès pour une première et tous nos remerciements à la mairie (prêt de la salle et du mobilier), au bar des amis et au comité des fêtes pour le prêt des cartons, à tous les commerçants et artisans pour leur participation aux lots et bien sûr, à toutes les personnes venues tenter leur chance.



Nous vous donnons rendez vous l'année prochaine, même jour, même heure et en attendant, tous les membres du bureau du tennis club vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le bureau

- ♦ Nids de poule sur les chemins dont on attend la réfection en enrobé. Programme 2004 en retard de plusieurs mois pour des raisons administratives.
 - ♦ Construction d'un muret en pierres apparentes, sur une vingtaine de mètres, pour conforter la tenue du canal d'arrosage face au local des Cigales.
 - ♦ Acquisitions foncières. D'après l'INSEE plus de 80 % des habitants de la commune possèdent au moins deux voitures.
- On peut constater que la parc automobile ne cesse de se développer, ce qui, à court terme, posera des problèmes. Le parking des Ferrages est de plus en plus utilisé et sa capacité risque de devenir sous peu insuffisante. Dans cette perspective, et pour ne pas être prise au dépourvu, la commune a signé des compromis d'achat de terrains, d'une superficie totale d'environ 6 500 m², qui demeureront inconstructibles.



La vie associative

Les randonneurs de Sainte-Anastasie

A la demande de quelques randonneurs une sortie est prévue pour la journée du 7 janvier. Rendez-vous à la salle polyvalente à 8 H 30. Mardi 4 janvier à 9H marche habituelle.

RAPPEL : Réunion trimestrielle le 14 janvier, à 18 H. pour tous les adhérents et 17 H 30 pour les membres du bureau.

Les membres du bureau vous souhaitent un joyeux Noël et une bonne année 2005.

Bonnes fêtes à tous.

La Présidente

Journées des Associations au profit de la recherche médicale organisées les 3 et 4 décembre 2004



Cette année encore, et ce depuis quelque temps déjà, les associations du village se sont regroupées dans un bel élan de solidarité au profit de la Recherche médicale en France.

Chacune des associations s'est beaucoup investie dans la réussite de ces journées, espérant mobiliser un large public.

Cependant, bien que la mobilisation ne se soit pas montrée à la hauteur de nos espérances, ces journées se sont déroulées dans une ambiance conviviale et ont permis de recueillir quelques fonds qui seront remis à l'Association Française contre les Myopathies (AFM).

Un grand merci à tous, à nos dynamiques associations et à leurs bénévoles, aux donateurs et aux commerçants du village (Boulangerie Anné, Vival, Bar des Amis, Miniprix) qui ont fait preuve de générosité et de solidarité.

MERCI ENCORE ET BRAVO A TOUS

Les coordinateurs

« Gym Enfant » - C'est Reparti

Les cours débuteront le mercredi 5 janvier 2005 à 14 H. à la salle polyvalente. Ce cours sera accessible aux enfants de 12 à 15 ans. L'animatrice, agréée par la Fédération de Gymnastique volontaire, proposera des séances ludiques en musique. Si des enfants âgés de 9 à 11 ans sont intéressés par cette activité, une session sera créée de 15 H. à 16 H. Les deux premières séances sont gratuites et couvertes par l'assurance de la Fédération.

Pour tous renseignements, téléphonez à Chantal PAOLI au 04.94.72.28.41 ou rendez-vous le Mercredi 5 janvier à 14 H. à la salle polyvalente. Bonnes fêtes à tous.

La Présidente

Association Bouliste



L'Association bouliste de Sainte-Anastasie vous souhaite de bonnes fêtes et une bonne et heureuse année 2005.

Le Bureau

Jean-Pierre MORIN,
MAIRE DE SAINTE-ANASTASIE

Le Conseil Municipal,

Seraient honorés de votre présence
à la traditionnelle présentation des vœux
aux associations et aux habitants du village
le dimanche 9 janvier 2005
à 10 heures 45 à la salle polyvalente

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ou l'envolée des prix !

Alors que l'agglomération marseillaise disperse à tous les vents ses détritiques ménagers, la plupart des communes rurales varoises ont appliqué la loi et se sont engouffrées dans des perspectives bien pensantes de tri sélectif. Il est vrai qu'en théorie tout cela est « bon pour la planète ». Quant à la pratique, c'est une toute autre affaire. Ceci ajouté à l'incivisme ambiant ainsi qu'à une politique aberrante de l'emballage soumise aux lobbies industriels et commerciaux, nous ne sommes pas au bout de nos peines. Mais où est donc la bonne recette ? Pour 2005, nos premières estimations nous laissent à penser qu'il faudra majorer notre taxe de 2004 d'un bon tiers. Pour faire simple, voici un exemple à méditer : les bouteilles en plastique recyclées permettent aujourd'hui de fabriquer de magnifiques pull-over et de les retrouver sur le marché à un coût plus élevé que ceux qui auraient été tout simplement fabriqués avec de la laine de Mérinos (sans commentaire). Quant à vos résidus de jardinage (y compris les feuilles mortes) faites-en donc plutôt votre compost que de les déposer dans les poubelles publiques. Faisant cela vous contribuerez également à l'avenir de la planète et à celui de vos finances. En conclusion, en 2005 il nous faudra ou savoir compter ou avaler quelques nouvelles couleuvres.

Déchetterie Intercommunale

Pendant la période d'autorisation de brûler (du 15 octobre 2004 au 15 mars 2005) la déchetterie intercommunale des Fontaites à Forcalqueiret n'accepte plus les végétaux.

NOTA : Passage du service d'enlèvement des ordures ménagères le SAMEDI 25 DECEMBRE.

L'hiver, annonciateur du printemps, est là !

N'oublions pas qu'il est temps de débroussailler. Si ce n'est pas aujourd'hui, ni le jour de Noël, cela pourrait être, par exemple, dès JANVIER. L'Office National des Forêts, nous promet déjà à l'occasion de ses vœux, de sérieux contrôles sur place dès FEVRIER et MARS 2005.

Noël en Provence

Le Père Noël et l'arbre de Noël ne trouvent pas leur place dans les traditions Provençales. A l'arbre de Noël on préférerait la crèche et les santons si typiques à notre province. Au cours de l'hiver, au moment où le soleil est le plus bas sur l'horizon et où les jours vont commencer à croître, les provençaux en célèbrent à la fois la naissance du Christ et l'espoir pour le printemps prochain.

NOEL A TABLE

Voici deux menus traditionnels de Noël Toulonnais, rapportés par le Docteur RAOULX, fin gastronome de cette ville.

GROS SOUPER (maigre) Veille de Noël
Poissons : morue, anguille, merlan, mulot (en capilotade en raito ou frits) – brandade de morue – escargots

Légumes : choux fleurs – cardes – artichauts – céleri
13 desserts : figues sèches, noix, amandes, noisettes, raisins conservés et secs, dattes, nougat noir et blanc, dragées, pommes, poires, pompe à l'huile tailladée.

REPAS DE NOEL (gras – bombance)

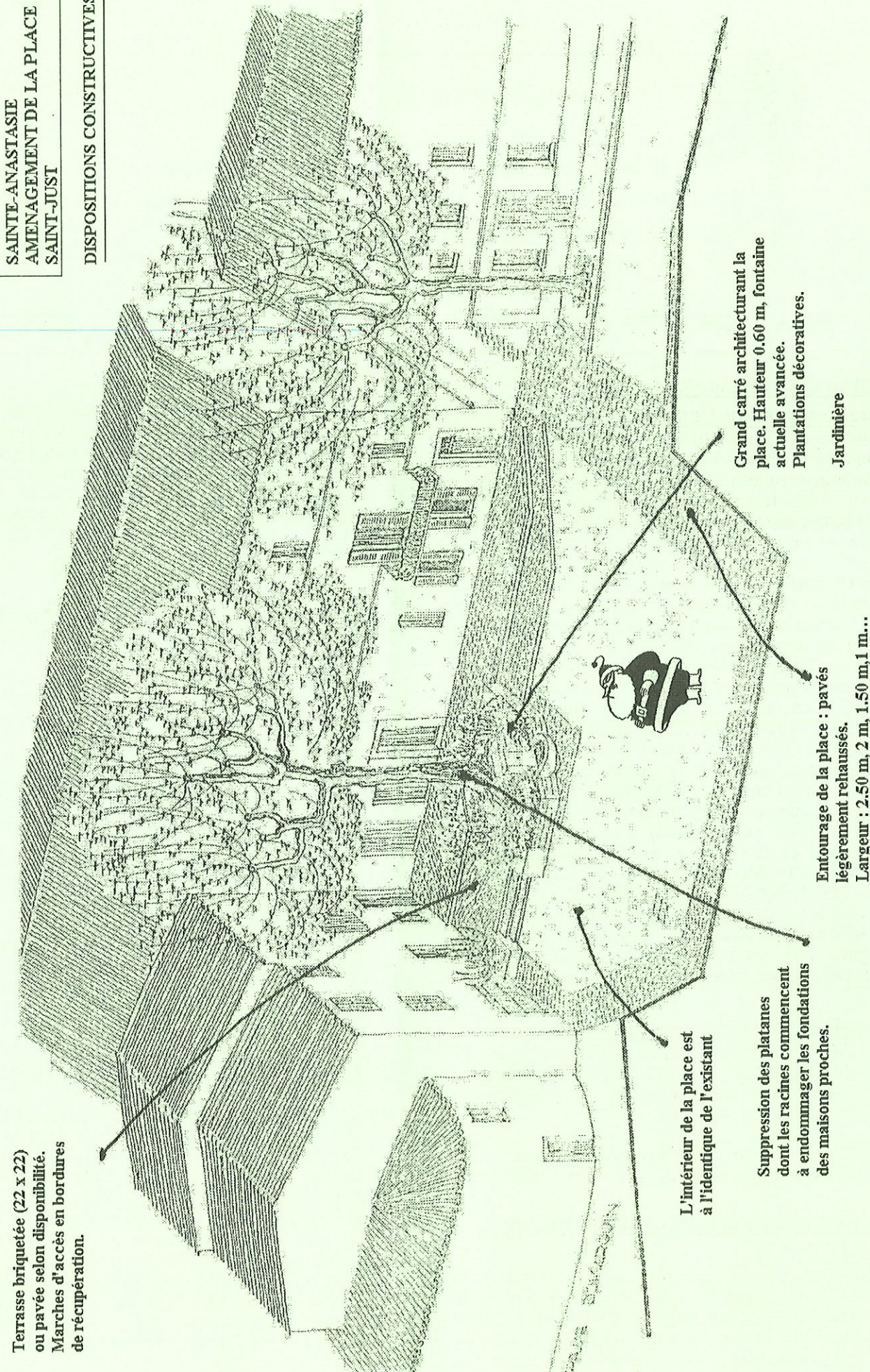
Volailles : dinde, oie, chapon, faisan (truffés ou farcis)

Gibiers : civet de lièvre – sanglier

Les mêmes desserts qui ont passé la nuit sur la table pour que les « Ameto » (les âmes errantes) puissent y goûter.

La GUINGUETTE nouvelle arrive...

S'il est inutile de présenter le RESTAURANT-PIZZERIA La GUINGUETTE installé chemin des Batailles, il n'est pas inutile aujourd'hui d'annoncer l'ouverture prochaine le 24 JANVIER de ses nouveaux locaux en haut de la Rue Notre Dame devant la cave coopérative. Vous aurez donc, dès le 24, la possibilité de transférer vos habitudes gastronomiques à cette nouvelle adresse et d'y retrouver la même table dans un cadre nouveau et spacieux ainsi qu'un véritable parking privé. Enfin Jean-Henri et son épouse vous invitent à l'inauguration et à l'apéritif qui suivra, le Dimanche 23 janvier 2005 à midi.



Le nombre d'or

Pendant de très longues années des chercheurs de tous poils ont cherché à percer le « secret » qui permit aux Egyptiens d'inscrire avec légèreté dans le paysage une masse aussi considérable que celle de la pyramide de Khéops.

Les Grecs, inventeurs et créateurs par essence, en faisaient usage dans la construction de leurs admirables monuments. Et l'oubli de multiples connaissances s'installa jusqu'au jour où un chercheur persévérant trouva que ce secret était le nombre 1.618, égal au rapport entre la hauteur de la pyramide et la moitié de sa base. On l'appela généralement le « nombre d'or » dont l'usage devait approcher de la perfection.

Très récemment, l'architecte anglais Norman Foster s'en est inspiré pour la construction du viaduc de Millau dont l'intégration dans le paysage est d'une légèreté surprenante.

Bientôt, à Sainte-Anastasia, nous aurons l'honneur de connaître le « nombre d'or » appelé aussi « la divine proportion ». La vue plongeante que vous avez sous les yeux est l'œuvre d'un aménageur de l'espace et d'un architecte qui ont fait usage des bonnes règles architecturales pour calculer la largeur des trottoirs par rapport aux dimensions de la place et de la hauteur des maisons. Des matériaux plus nobles que le bitume revêtiront les trottoirs. Et pour donner une âme à cet espace, l'ancienne fontaine sera installée plus près du centre de la place, adossée à un massif fleuri agrandi.

Un cabinet d'études spécialisé dans l'éclairage fera ses propositions quand la place actuelle sera dégagée. D'ores et déjà, il est convenu que seront retenus des lampadaires sur pied et des lanternes de style.

Rien, à notre avis, n'aura été négligé pour donner à notre village une place centrale digne de sa réputation.



Le repas de Noël

Notre traditionnel repas de Noël, qui a eu lieu le 9 de ce mois, a été une totale réussite. Le menu excellent, réalisé et servi par M. Pascal SUIVENG et son personnel, a recueilli tous les suffrages.

L'animation, assurée par JEAN-MAX, tellement connu de tous, a

contribué également à créer une véritable ambiance de fête amicale, presque familiale.

Les membres du C.C.A.S. ont prévu une décoration gaie et très colorée et, comme l'an dernier, chaque convive s'est vu offrir un cyclamen dont la couleur contribuait également à composer un décor des plus réussis.

Que tous soient remerciés, ainsi que les membres de l'équipe municipale, qui ont contribué également à la décoration de la salle, à l'installation des tables, etc...

Il est vrai que le plaisir et la reconnaissance de tous les invités, exprimés unanimement, a été pour tous les organisateurs de cette manifestation la meilleure récompense.

Affichage commercial et artisanal aux entrées du village

Il y a quelques années des règles claires d'affichage avaient permis de maintenir à la fois la nécessité de publicité des commerces locaux et une image ordonnée de ce moyen d'information.

De fait, cette règle librement consentie a progressivement laissé place à une situation plus désordonnée.

Aussi, nous demandons aux commerçants concernés de bien vouloir accepter cette petite remise en ordre de leur panneau publicitaire, nous nous efforcerons de ne léser personne, mais nous nous en chargerons.

Merci



Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- ♦ Achèvement et réception de la 5ème classe de l'école primaire. Son équipement et sa mise en service interviendront dans le courant du deuxième trimestre quand les équipements, notamment le chauffage, seront testés et donneront totale satisfaction.

Le préfabriqué actuellement utilisé répondra sans doute à d'autres besoins d'enseignement et d'activités périscolaires.

- ♦ Clôture. Début des travaux d'installation sur la R.D.15 d'une clôture en treillis soudé de fils de 5 mm de diamètre le long du parking de la salle polyvalente et du terrain de foot-ball.

- ♦ Ventilateurs. Installation de 4 ventilateurs brasseurs d'air dans la salle polyvalente afin d'assurer la circulation de l'air chaud qui s'accumule en hiver dans la partie haute de la salle et créer une sensation de fraîcheur en été.

Leur effet se manifeste dans un rayon de 2.40 m du bout des pales.

- ♦ Abattage d'arbres menaçant la sécurité publique et débroussaillage.

- ♦ Installation de lanternes de style rue Notre Dame. Cette opération inscrite au programme 2003 n'a pu être entreprise que ce mois-ci en raison des délais interminables de fourniture du matériel.

- ♦ Installation de bornes anti-stationnement en différents points du village à la demande de riverains, seule solution pour mettre un terme aux différends de voisinage.